

**PROCES VERBAL
De la 29^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
5 juillet 2017**

PRESENTS : Raphaël Perrin, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Philippe Passot, Jean-Jacques Baroni, Nadia Lahu, Alain Mouret, Jean-Louis David.

EXCUSES : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Nadia Lahu, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Daniel Monneret. Alexandre Stéphan, Eliane Grenard.

ABSENTS : Jean-Louis Millet.

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 juillet 2017, datée du 28 juin 2017 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h45, remercie les participants de leur présence.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le président soumet à l'examen des membres présents le compte rendu de la réunion de bureau du 17 mai 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

5.1. ASF : aménagement d'une résidence d'artisans : avenant n°1 au lot n°13 - chauffage

Un avenant n°1 au lot n°13 - chauffage nécessaire à la mise en œuvre des travaux liés à la résidence d'artisans a été proposé et validé par la commission d'appel d'offres du 12 juin 2017. Cet avenant d'un montant de 3 911,00 € HT soit 4 693,20 € TTC concerne le remplacement d'un régulateur de chauffage. Le marché après avenant est de 51 254,83 € TTC soit une augmentation de 10.08%.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité le présent avenant et autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2. Budget général : renouvellement de la ligne de trésorerie

La Communauté de Communes est titulaire d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Cette ligne de trésorerie est arrivée à échéance.

3 établissements bancaires ont été consultés pour le renouvellement de cette ligne de crédit : Le Crédit Mutuel, La Banque Postale et la Caisse d'Epargne.

Le Crédit Mutuel et La Banque Postale n'ont pas fait d'offre, seule la Caisse d'Epargne fait la proposition suivante qui est plus avantageuse que celle dont la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude bénéficiait jusque-là.

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 1 an
- Taux : T4M + marge 0,50 %
soit au 14 juin (date de la proposition) : T4M – 0,350 % + Marge 0,50 % = 0,15 %
- Frais de dossier 0,10 %
- Intérêts trimestriels.

Le bureau décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et autorise le président à signer le contrat à intervenir.

6. Economie

6.1. Zone d'activité Chambouille 2 : Réseaux secs – SIDEC

Suite à la délibération prise par le bureau le 19 avril 2017 approuvant le programme des travaux relatifs à la réalisation des réseaux secs de la zone d'activités CHAMBOUILLE 2 à MOLINGES, le SIDEC a transmis la convention de maîtrise d'ouvrage unique et a affiné le plan de financement de l'opération pour porter la participation de la collectivité à 68 110,99 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATIO
RESEAU ELECTRIQUE	55 082,98 Soit 46 512,08 HT	ERDF : 18 930,42TVA Récupérable : 8 570,90		27 581,66	22 070,00
ECLAIRAGE PUBLIC	32 897,48 Plafonné à 13 770,75	-	3 442,69	29 454,79	23 560,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	13 277,86 Plafonné à 11 016,60	-	2 203,32	11 074,54	8 860,00
<i>Montant total</i>	<i>101 258,32</i>	<i>-</i>	<i>5 646,01</i>	<i>68 110,99</i>	<i>54 490,00</i>

Le bureau approuve à l'unanimité le projet de convention précisant les conditions de participation financière de la CCHJSC, autorise le Président à demander une subvention au SIDEDEC et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

6.2. Très haut débit : proposition société ENEDIS – commune de Bellecombe

Dans le cadre de l'aménagement du territoire au titre du THD, la société ENEDIS propose de profiter de l'enfouissement des lignes électriques sur la commune de Bellecombe. Le devis ENEDIS a été établi à hauteur de 52 703,47 € TTC.

Le département du Jura est sollicité à hauteur de 50%. Le fonds de concours de la commune reste à établir en fonction du taux arrêté pour ces équipements sur l'ensemble des communes conformément aux engagements partenariaux entre le CD39 et la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude afin que le territoire puisse être couvert dans les meilleurs délais.

Le bureau valide à l'unanimité le devis d'ENEDIS d'un montant de 52 703,47 €, autorise le président à solliciter le conseil départemental du Jura à hauteur de 50% et acte la mise en place d'un fonds de concours communal dont le taux reste à fixer.

6.3. Lotissement « Planchamp » Lavans lès Saint-Claude : Examen des demandes

Plusieurs demandes d'achat de parcelles sont en cours d'instruction par le service ADS sur le lotissement « Planchamp ». Ces ventes seront abordées de façon globale lors d'un prochain bureau.

7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat / ADS

7.1. Maison de Santé de Saint-Claude : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une maison de santé à SAINT CLAUDE, le jury, à l'issue de la séance du 12 juin 2017, a proposé en tant que lauréat du concours l'équipe constituée comme suit :

- ATELIER ARCHI & DESIGN, architecte mandataire et OPC, domicilié 3 rue Mercière
39200 SAINT CLAUDE
- A.DDI.C'T ARCHITECTURE, architecte associé,
- CALCUL STRUCTURE BATIMENT, BET structure,
- Alain LAZZAROTTO, BET Fluides,
- BOUDIER, économiste,
- COLIN et ASSOCIES, BET VRD.

Le montant de l'offre de cette équipe s'élève à 364 905.00 € HT, soit un taux de rémunération égal à 13.77 % pour une mission de base + DIAG (démolition) + EXE + OPC + coordination SSI et un coût prévisionnel de travaux (Cpp) égal à 2 650 000 € HT.

La négociation a été engagée avec l'équipe le 20 juin 2017 avec une demande de présenter une nouvelle offre avant le 23 juin 2017, 12 H 00.

La nouvelle offre de l'équipe, arrivée dans les délais, s'élève à 353 905.00 € HT, soit une économie de 11 000 € HT. Le nouveau montant des honoraires prend en compte des demandes du maître d'ouvrage formulées lors de la réunion de négociation.

Conformément au règlement de consultation 2^e phase, section III, article 4.2 « Indemnisation des concurrents » et suite à la réunion du jury, les 3 équipes concurrentes seront indemnisées à hauteur de 11 460 € TTC. Il est précisé que l'indemnité de 11 460 € TTC versée au lauréat est un acompte qui sera à déduire du montant de ses honoraires.

Le bureau communautaire confirme à l'unanimité l'avis du jury de concours, attribue le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate du concours pour un montant de 353 905,00 € HT soit 424 686,00 € TTC, autorise le versement de l'indemnité aux candidats non lauréats et autorise le président à signer les documents relatifs à cette opération.

Pierre Gresset demande si la fermeture éventuelle de l'hôpital de Saint-Claude ne risque pas de remettre en cause le projet de la maison de santé, le président explique que l'Agence Régionale de Santé ne paraît pas souhaiter associer les deux sujets et a connaissance des enjeux financiers.

7.2. Lotissement Le Monceau - Villard-Saint-Sauveur : Vente des parcelles

Deux nouveaux compromis de vente ont été contractualisés les 24 et 31 mai derniers.

Le bureau donne son accord à l'unanimité à la vente de deux lots et autorise le Président à signer les actes notariés des ventes suivantes :

7.2.1. Vente du lot n° 4 :

Lot n° 4 (parcelle AI n° 361) d'une surface de 6 a 82 ca au profit de M. Steeven PONCET et de Mme Mélissa LACOMBE moyennant le prix de 34.100,00 € TVA sur la marge incluse.

7.2.2. Vente du lot n° 7 :

Lot n° 7 (parcelle AI n° 364) d'une surface de 9 a 58 ca au profit de M. Romuald PEIXOTO TEIXEIRA DA SILVA et Madame Elodie GROS, son épouse, moyennant le prix de 50.295,00 € TVA sur la marge incluse.

7.3. Lotissement En Poset - Chassal : Vente des parcelles

Deux nouveaux compromis de vente sont en cours de contractualisation.

Le bureau donne son accord à l'unanimité à la vente de deux lots et autorise le Président à signer les actes notariés des ventes suivantes :

7.3.1. Vente du lot n° 12 :

Lot n° 12 (parcelle D n° 897) d'une surface de 8 a 36 ca au profit de M. Huseyin CAKICI et Mme Aysegul SACILE, son épouse, moyennant le prix de 33.440,00 € TVA sur la marge incluse.

7.3.2. Vente du lot n° 2 :

Lot n° 2 (parcelle D n° 886) d'une surface de 7 a 97 ca au profit de M. Ludovic MOYRET, moyennant le prix de 31.880,00 € TVA sur la marge incluse.

7.4. Electrification zone à bâtir hors lotissement côté rivière à Chassal: convention SIDEC

Concernant les parcelles hors lotissement côté rivière à Chassal, le SIDEC a transmis la convention de maîtrise d'ouvrage unique et a affiné le plan de financement de l'opération pour porter la participation de la collectivité à 35 339,26 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATIO
RESEAU ELECTRIQUE	30 381,03 Soit 25 653,75 HT	ERDF : 10 441,08 TVA Récupérable : 4 727,28		15 212,67	12 170,00
ECLAIRAGE PUBLIC	12 663,34 Plafonné à 7 595,26	-	1 898,82	10 764,52	8 610,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	10 557,31 Plafonné à 6 076,21	-	1 215,24	9 362,07	7 490,00
<i>Montant total</i>	<i>53 621,68</i>	<i>-</i>	<i>3 114,06</i>	<i>35 339,26</i>	<i>28 270,00</i>

Philippe Passot souhaite rappeler que la Communauté de communes ne devrait pas gérer des dossiers de lotissements d'habitation sachant qu'elle n'a pas compétence en la matière. Les charges sont supportées par la communauté de communes alors que les taxes sont collectées par les communes. Il souhaite qu'à l'avenir les communes rachètent les parcelles et gèrent ensuite les travaux et les ventes. Pour cette raison il souhaite s'abstenir sur cette extension.

Le bureau approuve le projet de convention précisant les conditions de participation financière de la CCHJSC et autorise le président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote, 10 pour, 0 contre, 1 abstention).

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. Convention de mise à disposition d'un local à l'ASF

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) la communauté de communes a acquis un parc de Vélos Tout Terrain à Assistance Electrique dits VTAE. Ce parc est confié Michel Sports exerçant à La Pesse, professionnel du vélo et prestataire touristique afin d'offrir une prestation de qualité.

Dans le but d'assurer l'offre sur l'ensemble du territoire, une partie du parc VTAE et des équipements seront stockés dans un local sis au 1 grande Rue à Ravilloles dans le bâtiment de l'ASF en vue de leur location.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition du local entre Michel Sports et la CCHJSC. Elle sera établie à titre gracieux en contrepartie de l'engagement du preneur à la promotion et location effective des VTAE.

Les conditions de mise à disposition seront celles d'un bail classique.

Le bureau autorise à l'unanimité le président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. Office de tourisme : audit des travaux acrobatiques sur les canyons

Pierre Gresset explique que dans le cadre du dépôt du dossier global d'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) auprès du Commissariat de Massif, un volet spécifique à la pratique du canyoning et à la revalorisation des canyons a été développé dans l'optique de pouvoir traiter ces questions dans les années à venir.

Pour cela, un premier audit est en cours de réalisation, à titre gracieux, par M. Dominique GUYETAND (membre de la Fédération Française de Spéléologie) en collaboration avec le service « Activités de Pleine Nature » du Conseil Départemental du Jura sur les 9 canyons situés sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Toutefois, il apparaît que M. Dominique GUYETAND ne peut évaluer seul, à ce jour, l'ensemble des travaux nécessaires au nettoyage complet desdits canyons, notamment lorsqu'il s'agit de travaux acrobatiques voir nécessitant multiples hélitreuilages.

Pour cela la société spécialisée « Altitude Environnement » nous propose un audit spécifique de ces travaux correspondant à 5 jours de visite des sites concernés, accompagné par M. Dominique GUYETAND, pour la réalisation d'une étude par site et l'établissement d'un rapport détaillé avec étude des coûts et moyens techniques à mettre en œuvre. Le devis s'élève à 1 750.00 € HT soit 2 100,00 € TTC.

Le bureau accepte à l'unanimité ce devis et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

12. Culture

12.1. Musée de l'Abbaye : domiciliation association les Amis du Musée

Les Amis du Musée souhaitent domicilier leur association au musée de l'Abbaye et pouvoir recevoir leur courrier sur ce site.

Le bureau donne à l'unanimité son accord sur ce point et autorise le président à signer la convention fixant cette domiciliation.

12.2. Médiathèque: convention Arto'thèque La Fraternelle

Nadia Lahu explique que des expositions sont programmées dans les médiathèques de Saint-Claude, Saint-Lupicin et Viry. Dans la nouvelle médiathèque « Le Dôme », des cimaises sont prévues à cet effet dans l'espace public au R+1.

Afin de proposer des présentations hors programmation d'expositions sur ces trois sites, il est proposé de faire appel à l'Artothèque de l'association La fraternelle.

Considérant que l'accrochage des œuvres de son fonds constitue une promotion de son activité, l'association La fraternelle prévoit leur mise à disposition gracieuse, en contrepartie d'un abonnement à la médiathèque et de la promotion, par la médiathèque des services de l'Artothèque. Il est précisé que la gratuité sera faite à l'association la Fraternelle et non à ces membres.

Le bureau autorise à l'unanimité le président à signer la convention à intervenir pour une durée d'un an avec l'association La fraternelle.

13. Communication

13.1. Communication : convention JurawebTV (RegardSur TV)

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude fait appel aux services de la société RegardSur TV pour mettre en images les actions et les événements qu'elle porte. Ces reportages sont diffusés durant un mois sur le réseau câblé de la ville de Saint-Claude, mais sont également disponibles sur le site Internet de JuraWebTV.

Le contrat de 3 ans passé avec RegardSur TV arrive à échéance le 30 septembre 2017. Il est proposé au bureau de renouveler ce contrat dans le cadre de la politique de communication de notre collectivité, pour que la société RegardSur TV poursuive la production mensuelle de deux reportages, d'une interview et d'un agenda.

Le montant mensuel de la prestation est fixé à 1 163,58 euros H.T. (1 279,94 euros TTC).

Le bureau autorise à l'unanimité le président à signer le contrat à intervenir avec la société RegardSur TV pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020.

14. Questions diverses et informations

14.1. Insertion Tour de France

La Communauté de communes a été sollicitée par plusieurs titres de presse pour des insertions publicitaires dans les suppléments Tour de France qu'ils éditaient.

La proposition commerciale de la Voix du Jura a été validée par le conseil communautaire du 19 juin 2017 (530 euros HT – H 100mm x L 128 – Parution le 6 juillet 2017).

La proposition du Progrès est arrivée trop tardivement pour être abordée en séance plénière. Néanmoins, il s'agit d'une opportunité permettant de communiquer en marge d'un grand événement sur les départements du Jura et de l'Ain (audience de 218 500 lecteurs).

L'insertion d'un bandeau d'un quart de page Tabloïd s'élève à 420 euros HT (70 x 216 mm) – Parution le 5 juillet 2017).

Considérant l'intérêt de communiquer en début d'été sur notre nouvelle exposition « Edouard Vuillard & Ker Roussel » au Musée de l'Abbaye, et dans un souci d'entretenir de saines relations avec les différents médias locaux, et compte tenu du délai très court, il a été décidé de valider l'insertion d'un bandeau d'un quart de page Tabloïd dans le Supplément Tour de France du Progrès à paraître mercredi 5 juillet 2017.

14.2. Questions diverses

Le président informe les membres du bureau qu'Olivier Brocard a été élu président du Conseil d'administration de l'OPH de Saint-Claude.

Alain Mouret fait le point sur les recettes de la piscine. Sur 33 jours en 2017 la recette est de 14 790,40 € alors qu'en 2016 elle était sur la même période de 2 738,00 €.

Nadia Lahu informe les membres du bureau que la 25 000ième entrée a été recensée à la médiathèque.

Jean-Louis David rappelle que Mélanie Bavoux a rejoint la Communauté de communes du Val des Usses pour se consacrer à l'assainissement collectif et Valérie Legrand assure son remplacement pour le moment.

Pierre Gresset informe les membres du bureau que la convention Office du Tourisme 2017-2020 est en cours de rédaction et que les statuts permettant d'intégrer la place de marché seront présentés au conseil communautaire de fin septembre.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20h30.

Raphaël Perrin
Président



Daniel Monneret
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, Le 6 juillet 2017

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.